

# MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

## Communiqué

Le ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs tient à informer la population que les officiers de la Consumer Affairs Unit (CAU) ont intensifié leurs descentes dans les commerces à travers le pays pour s'assurer qu'il n'y ait pas de majoration excessive et injustifiée des prix des commodités suite à la hausse des tarifs d'électricité qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2023.

Le ministère invite parallèlement les consommateurs à collaborer et à dénoncer toute augmentation exagérée des prix pratiqués par les commerçants au **185** (Hotline de la CAU) ou par voie électronique aux adresses suivantes : [caureg@govmu.org](mailto:caureg@govmu.org) et [mcom@govmu.org](mailto:mcom@govmu.org).

**16 février 2023**